

**Comté de Lotbinière
Municipalité Saint-Sylvestre**

Assemblée spéciale du conseil de Saint-Sylvestre tenue le **30 novembre 2015**, à 19 heures 30, à la Salle Bonne Entente, sous la présidence du maire monsieur Mario Grenier, et à laquelle sont présents les conseillers.

Points à l'ordre du jour :

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Immobilisations 2018**
- 3. Salaires des employés**
- 4. Intérêts sur les versements de taxes**
- 5. Tarifications supplémentaires des ordures pour 2016**
- 6. Subventions aux organismes pour 2016**
- 7. Levée de l'assemblée**

Résolution numéro 140-2015

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Résolution numéro 141-2015

Adoption des immobilisations

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que les dépenses en immobilisations de 2018 au montant de 417 000 \$ soient approuvées par le conseil.

Résolution numéro 142-2015

Salaires des employés pour l'année 2016

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité d'augmenter de 1.5 % les salaires des employés de la municipalité, soit la directrice générale, l'adjointe, l'inspecteur municipal, le préposé aux travaux extérieurs, l'animateur du salon des jeunes, la brigadière, les pompiers volontaires; que la formation reliée aux pompiers soit au taux du salaire minimum ; que pour les pompiers un minimum de 3 heures par intervention sera payé ; que le tout soit effectif à partir du 1er janvier 2016.

Résolution numéro 143-2015

Intérêt sur les versements des taxes

Il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité de maintenir un taux d'intérêt de 18 % annuellement pour les comptes en souffrance, que les intérêts moins de \$ 5 soient annulés après le versement final en octobre.

Résolution numéro 144-2015

Tarification supplémentaire des ordures pour 2016

Attendu qu'à certains endroits il y a plusieurs bacs d'ordures, qu'au site d'enfouissement, nous sommes facturés au tonnage, que les gens doivent faire plus d'effort au niveau du recyclage ; que pour les résidences ayant des bacs supplémentaires, une tarification supplémentaire est à prévoir ; il est proposé par Roger Couture, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité qu'un montant de \$ 50 de plus par bac, dans les circonstances suivantes soit facturé pour l'année 2016:

Maison : 1 Bac accepté, 2^e et suivant \$ 50 de plus/bac
Ferme : 2 Bacs acceptés, 3^e et suivant \$ 50 de plus/bac
Commerce : 2 Bacs acceptés, 3^e et suivant \$ 50 de plus/bac

Subventions aux organismes

Les membres du conseil ont pris connaissance des rapports annuels des organismes afin de planifier les montants de subventions pour l'année 2016.

Levée de l'assemblée est faite à 22 heures 10 minutes, l'ordre du jour étant épuisé.
Adopté à la séance du 7 décembre 2015.

Maire

Secrétaire-trésorière

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Maire